

---

**Nombre de membres**

**Séance du 26 mai 2016**

**en exercice:** 15

L'an deux mille seize et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mai 2016, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 10

**Sont présents:** Didier COUDERC, Georges GAUCH, Raymond CHAPTAL, Alain SOBLECHERO, Valérie PRADEILLES, Sabine GINGEMBRE, Désiré ROPERS, Samuel CALDIER, Geneviève TUFFERY, Valérie VAN OORTEGEM

**Votants :** 14

**Représentés:** Jean-Christophe DEPOISIER par Georges GAUCH, Natacha GROSSO par Raymond CHAPTAL, Danièle GALLIERE par Didier COUDERC, Franck FONADE par Geneviève TUFFERY

**Excuses:** Patrice DURAND

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Alain SOBLECHERO

---

**Objet: Décision modificative n°1 - Reprise solde investissement - DE 2016\_011**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la possibilité de prévoir de nouvelles dépenses au budget, en procédant à une décision modificative, certains crédits votés ayant été insuffisants. Des crédits seront réduits en fonctionnement et d'autres augmentés en investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
*Décide* de procéder à la décision modificative suivante :

**Fonctionnement**

Dépenses :           Compte 60632 :                                 -200,00 €  
                          Compte 678 :                                 +200,00 €

**Investissement**

Dépenses :           Compte 204182-000 :                    106 383,49 €  
                          Compte 2111-17 :                         5 100,00 €

Recettes :           Compte 001-00 :                         111 483,49.

**Objet: Tarifs 2017 - DE 2016\_012**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il convient de fixer les tarifs pour l'exercice 2016-2017 des prestations présentées au public par la commune. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

**Eau et assainissement**

**Tarifs hors taxe applicables du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2017**

**Prix de l'eau :** (HT)

- Abonnement :   48,00 €  
- de 0 à 200 m3 :   1,14 €       le m3  
- au delà de 200 m3 :                                       0,68 €       le m3

**Taxe d'assainissement:** (HT)

- Abonnement :   40,00 €  
- de 0 à 9999 m3:   0,72 €       le m3

- changement de compteur :

- forfait compteur habitation :        75,00 €  
- forfait compteur professionnel :   90,00 €

**Camping et H.L.L. TTC**

**Tarifs saison estivale : juillet et août 2017 - Tarifs hors saison : du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 juin 2017**

### Camping :

1°) Forfaits journalier, y compris caravanes et voitures :

- Forfait journalier 1 personne :	10,00 €
- Forfait journalier 2 personnes :	12,00 €
- Forfait journalier personne supplémentaire :	2,50 €
- Forfait Camping-car :	12,00 €
- Forfait Vidange Camping-car :	2,50 €
- Enfant moins de 7 ans :	gratuit
- Tarifs de groupe à partir de 15 :	5,20 € /personne

2°) Branchements:

- Eau + Electricité + Assainissement :	3,50 €
- Eau + Electricité :	3,00 €
- Electricité :	2,50 €
- Véhicule supplémentaire :	1,00 €
- Animal :	1,00 €
- Garage mort : (saison)	6,00 €
- Garage mort : (hors saison)/mois :	50,00 €

### HLL :

1°) Saison estivale : (juillet - août 2017) :	350,00 € /semaine
	50 € /nuitée

2°) Hors saison : (du 01/09/16 au 30/06/17) :	315,00 € /mois
	250,00 € /semaine
	188,00 € /5 jours

Caution locations estivales pour gîtes et HLL :	200,00 €
---	----------

- Charges locatives (septembre 2016 à juin 2017) :

Eau froide :	2,53 €	le m3
Electricité, chauffage :	<i>en fonction de la consommation</i>	
Avances charges locatives :	70,00 €	/mois

### Locations gîtes

**Tarifs saison estivale : juillet et août 2017 - Tarifs hors saison : du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 30 juin 2017**

#### Gîtes de Saint-Bauzile

- Saison estivale :

Juillet et août 2016 :	Gîte 4 :	310,00 € /semaine
	Gîte 6 :	390,00 € /semaine

1<sup>re</sup> semaine de juillet et dernière semaine d'août

Gîte 4 :	260,00 €
Gîte 6 :	328,00 €

- Hors saison estivale : septembre 2016 à juin 2017 :

Gîte 4 places :	310,00 € /mois,
	250€ /semaine,
Gîte 6 places :	390,00 € /mois,
	250€ /semaine,

- Charges locatives : septembre 2016 à juin 2017 :

Gîte 4 et Gîte 6		
Eau froide :	2,53 €	le m3
Eau chaude :	5,20 €	le m3
Chauffage :	0,13 €	le kl

### **Gîte du Falisson**

- Saison estivale :	juillet et août 2017 :	400,00 €	/semaine
	Location de draps (par séjour) :	7,00 €	la paire
- Hors saison :	septembre 2016 à juin 2017 :	305,00 €	/mois
	Charges locatives :	120,00 €	/ mois

### **Locations des salles communales à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

- Salle du Camping de Rouffiac :			
	Résident commune :	120,00 €	
	Résident hors commune :	140,00 €	
	Caution :	240,00 €	
- Salle du Falisson :			
	Résident commune :	120,00 €	
	Résident hors commune :	140,00 €	
	Caution :	240,00 €	
	Location vaisselle :	50,00 €	

### **Cantine scolaire - année scolaire 2016-2017**

#### **Prix du repas :**

- Tarif : 3,10 €  
pour les enfants domiciliés sur les communes de BRENOUX et de SAINT-BAUZILE et  
pour les enfants domiciliés dans les communes qui participent aux frais de fonctionnement  
du groupe scolaire de Rouffiac.

- Tarif : prix du repas facturé par la FOL à la commune  
pour les enfants domiciliés dans les communes qui ne participent pas aux dépenses de  
fonctionnement du groupe scolaire de Rouffiac.

#### **Garderie :**

- Tarif unique :		
	Matin :	1,40 €
	Soir :	1,80 €
	Mercredi midi :	gratuit

### **Concessions dans les cimetières**

Cimetières de Saint-Bauzile et du Falisson :

- Concession trentenaire simple (2m <sup>2</sup> ) :	75,00 €
- Concession trentenaire double (4m <sup>2</sup> ) :	150,00 €
- Concession perpétuelle simple (2m <sup>2</sup> ) :	200,00 €
- Concession perpétuelle double (4m <sup>2</sup> ) :	400,00 €

Redevance d'occupation du domaine public 2017 (cafetier) : 22,00 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

*Vote* les tarifs tels qu'énoncé ci-dessus.

Objet: Location de l'ancienne école des Fonts à M. BESSON - DE 2016\_013

Monsieur le maire rappelle que l'ancienne école des Fonts est inoccupée depuis le départ de son locataire, M. Yvan GILLIOT. Les travaux d'entretien et de réhabilitation effectués par les employés communaux étant terminés, il convient de la mettre à nouveau à la location.

Il rappelle la consistance du site loué : un bâtiment dans lequel se situe un logement de type T3, un petit jardin avec un appenti, une cour, une cave, un garage indépendant, chauffage central au gaz.

Le maire propose de fixer le prix du loyer mensuel à 449,00 €.

Il indique que Monsieur Anthony BESSON, né le 14 novembre 1963 à CHAZELLES SUR LYON, domicilié 6 rue Jacques Cartier - 13470 CARMOUX EN PROVENCE, a demandé l'attribution du logement et qu'il répond aux critères de sélection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*Donne* son accord pour mettre en location l'ancienne école des Fonts à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016 pour une durée de 6 ans,

*Fixe* le prix de la location à 449,00 € par mois indexé sur l'indice de révision des loyers (3<sup>e</sup> tri 2015 valeur 125,26 €).

*Donne* son accord pour la location à Monsieur Anthony BESSON,

*Mandate* monsieur le maire ou ses adjoints pour signer tout document y afférent.